

# Déconfinement : réouverture des commerces ce week-end, retour du couvre-feu le 15 décembre, exception pour Noël... Ce qu'a annoncé Macron

Le président a détaillé les trois temps de l'assouplissement du dispositif de lutte contre le Covid-19. Les stations de ski devraient rester fermées pour les fêtes, et les cafés, restaurants et salles de sport ne pourront rouvrir qu'à la dernière étape du desserrement, prévue le 20 janvier prochain.

Par **Arthur Berdah**, **Loris Boichot** et **Claudia Cohen**

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure



Emmanuel Macron, le 24 novembre 2020. THOMAS COEX / AFP

Une stratégie en trois temps. Même si la France vient de franchir la barre des 50.000 décès liés au coronavirus, le nombre de nouveaux patients atteints par le Covid-19 continue de diminuer chaque jour. Devant cette amélioration des indicateurs sanitaires,

Emmanuel Macron a décidé de lancer un assouplissement progressif du deuxième confinement de la population, instauré fin octobre pour lutter contre l'épidémie.

Ce desserrement entrera en vigueur dès ce week-end. Il se poursuivra le 15 décembre puis le 20 janvier, «*si nous sommes bien arrivés à 5.000 contaminations par jour*» maximum, a précisé le président en présentant cette nouvelle stratégie mardi soir depuis l'Élysée, lors d'une allocution solennelle d'une demi-heure. Le premier ministre doit détailler ces mesures jeudi matin, lors d'une conférence de presse.

## **EN DIRECT - Suivez les dernières informations sur la situation épidémique**

---

### **» DU 28 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE**

#### **• Les commerces pourront ouvrir dès samedi matin**

«*Enfin !*» C'était l'une des mesures les plus attendues. En colère depuis qu'ils ont été obligés de baisser le rideau début novembre, les patrons des commerces dits «non essentiels» pourront rouvrir leurs portes dès samedi matin, sans attendre le 1<sup>er</sup> décembre, date initialement évoquée par l'exécutif. Cela concerne notamment les salons de coiffure, les librairies, les bibliothèques, etc. Ils devront toutefois fermer à 21 heures.

**À VOIR AUSSI** - «Tous les commerces et les librairies pourront rouvrir le 28 novembre jusqu'à 21h», annonce Emmanuel Macron

#### **• Protocole sanitaire renforcé dans les commerces**

Pour éviter que les Français ne se ruent dans les magasins à moins d'un mois de Noël, les commerces devront respecter un nouveau protocole sanitaire renforcé : la jauge d'occupation passera d'une personne pour 4 m<sup>2</sup> à une personne pour 8 m<sup>2</sup> et les horaires d'ouverture seront élargis.

#### **• Reprise des cultes ce week-end**

Restés ouverts durant le deuxième confinement, les lieux de culte vont de nouveau pouvoir organiser des offices et des cérémonies avec du public à partir de ce week-end, «*dans la stricte limite des 30 personnes*».

**À VOIR AUSSI** - «Reprise des cultes et des déplacements dans un rayon de 20km pour 3h dès le 28 novembre», annonce Macron

- **L'attestation de déplacement assouplie**

La fin de la règle «1 heure, 1 kilomètre». Dès samedi matin, l'attestation dérogatoire de sortie, nécessaire pour tout déplacement, va être assouplie : la durée et le périmètre autorisés vont être élargis à 20 kilomètres et 3 heures.

**À VOIR AUSSI** - Attestation, confinement, télétravail...: Macron détaille ce qui ne changera pas à partir du 28 novembre

- **Le «confinement» stricto sensu maintenu sur tout le territoire**

Malgré l'allègement des mesures, le *«confinement» stricto sensu* est maintenu sur l'ensemble du territoire.

- **Le recours au télétravail reste obligatoire**

Durant cette première étape du déconfinement, le chef de l'État a précisé que le télétravail continuera d'être la règle pour les entreprises chaque fois que cela est possible.

- **Reprise des activités extrascolaires extérieures**

Les «activités extrascolaires en plein air, seront à nouveau autorisées» à partir de ce samedi.

- **Un suivi «dans la durée» des effets psychologiques**

Soucieux de *«faire face aux conséquences de long terme liées au virus»*, Emmanuel Macron demande un *«suivi»* des malades du Covid-19, ainsi qu'une *«stratégie»* pour *«prendre en compte les conséquences psychologiques»* de l'épidémie et des confinements, notamment sur les personnes âgées et handicapées.

---

## » DU 15 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER

- **Fin du confinement, remplacé par un couvre-feu de 21h à 7h**

Le retour du couvre-feu. À partir du 15 décembre, le confinement va être levé dans le pays, et remplacé par des restrictions nocturnes de 21 heures à 7 heures du matin, comme cela était déjà le cas fin octobre.

**À VOIR AUSSI** - Déconfinement: Macron annonce un couvre-feu à partir du 15 décembre, sauf pour les soirs des 24 et 31 décembre

- **Fin de l'attestation de sortie en journée**

La fameuse attestation dérogatoire de sortie, obligatoire pour chaque déplacement, ne sera plus obligatoire en journée. Il faudra toutefois se munir d'un justificatif pour se déplacer le soir, conformément aux restrictions imposées par le couvre-feu.

- **Les déplacements interrégionaux autorisés**

Trois jours avant les vacances scolaires, qui débuteront le vendredi 18 décembre, les Français pourront se déplacer d'une région à l'autre sans avoir à se munir d'un justificatif.

- **Une exception au couvre-feu le soir de Noël et du Nouvel An**

Bien que les réunions familiales soient fortement décommandées, une exception au couvre-feu sera autorisée la nuit du 24 au 25 décembre, la veille de Noël, et le 31 décembre, soir de la Saint-Sylvestre. Les rassemblements sur la voie publique seront en revanche interdits.

- **Réouverture des cinémas, théâtres et musées, même pendant le couvre-feu**

«*La culture est essentielle à notre vie de citoyen*». C'est pourquoi l'ensemble du secteur culturel pourra reprendre une activité quasi-normale à partir du 15 décembre. Un système d'«*horodatage*» permettra d'aller au-delà des horaires de couvre-feu dans les salles de spectacles, théâtres et musées.

**À VOIR AUSSI** - «Les cinémas, théâtres et musées pourraient rouvrir à partir du 15 décembre», annonce Macron

- **Quasi «impossible» d'ouvrir les stations de ski pour les fêtes**

«*Il me semble impossible d'envisager une ouverture des stations de ski pour les fêtes de fin d'année*», a expliqué le chef de l'État. L'exécutif estime préférable d'envisager leur réouverture au mois de janvier. Les stations de ski seront définitivement fixées sur leur sort d'ici quelques jours, après une concertation.

**À VOIR AUSSI** - «Il semble impossible d'ouvrir les stations de sports d'hiver pour les fêtes», regrette Macron

- **Reprise des activités extrascolaires en salle**

«*Les activités extrascolaires en salle pour l'accueil des enfants durant les fêtes seront à nouveau autorisées, avec des règles strictes*», a indiqué le président.

---

## » À PARTIR DU 20 JANVIER

- **Les restaurants, cafés et salles de sport autorisés à ouvrir**

Le retour de la convivialité. Contrairement aux autres commerces, les restaurants, cafés et salles de sport ne pourront accueillir de nouveaux clients qu'à partir du 20 janvier prochain, «*si le nombre de contamination demeure en dessous de 5000 cas par jour*».

**À VOIR AUSSI** - Déconfinement: les salles de sport et les restaurants pourraient rouvrir au 20 janvier, annonce Macron

- **Les bars et boîtes de nuit resteront fermés**

Leurs gérants vont devoir prendre leur mal en patience. Fermés depuis le premier confinement, les bars et les boîtes de nuit ne pourront pas rouvrir de sitôt. Aucune date n'est fixée à ce stade.

- **Retour du présentiel dans les lycées**

Fin de la visio pour les lycéens, qui pourront reprendre les cours en présentiel à partir de la fin janvier. Un protocole sanitaire strict devra toutefois s'appliquer aux établissements.

**À VOIR AUSSI** - «Les lycées et universités pourraient reprendre intégralement en présentiel» au 20 janvier, annonce Macron

- **Les universités rouvriront début février**

Deux semaines après les lycées, *«ce sont les universités qui pourront reprendre les cours, avec là aussi une présence physique de tous les élèves»*, a indiqué le président. Il avait annoncé fin octobre la suspension des cours en présentiel dans les universités et grandes écoles.

- **Toujours pas de grand événement festif en lieu clos**

Les *«grands rassemblements»*, *«tous les événements festifs dans les salles»*, et tous les lieux *«susceptibles de rassembler un grand nombre de personnes venant de régions différentes»* restent *«interdits»*, a prévenu le président, en citant les *«parcs d'attractions»* et *«les parcs d'expositions»*.

**À VOIR AUSSI** - Déconfinement: les «grands rassemblements et événements festifs» restent interdits, prévient Macron

- **Couvre-feu allégé, horaires raccourcis**

Presque un principe de précaution. Un couvre-feu allégé pourrait être maintenu au-delà du 15 janvier : les horaires seront moins stricts. Cela dépendra toutefois du nombre de contaminations quotidiennes.

- **«Tout faire pour éviter une troisième vague» et un «troisième confinement»**

Afin de *«tout faire pour éviter une troisième vague»* et *«un troisième confinement»*, le chef de l'État a appelé à *«redoubler de vigilance»* : *«protégeons nos proches»*, *«portons le masque, y compris à la maison»*, *«veillons à ne pas être trop nombreux»*, a-t-il lancé. *«Chacun de nous a entre ses mains une partie de la solution.»*

---

## » CONTINUER À TESTER, ALERTER ET ISOLER EN ATTENDANT LE VACCIN

- **Vaccination des plus fragiles dès fin décembre-début janvier**

La *«lueur d'espoir»*. *«La vaccination doit se faire de manière claire et transparente, en partageant les informations à chaque étape»*, a martelé le président. La campagne de vaccination française débutera par les personnes âgées. *«Nous commencerons*

*vraisemblablement dès fin décembre, début janvier sous réserve de validation par les autorités sanitaires par vacciner les personnes fragiles et donc les plus âgées», a-t-il précisé.*

**À VOIR AUSSI** - «Les personnes âgées seront prioritaires» dans la vaccination contre le Covid-19, affirme Macron

- **La vaccination ne sera pas obligatoire en France**

Alors que le gouvernement préférerait jusqu'ici rester prudent sur le sujet, Emmanuel Macron a finalement tranché la question ce mardi. La vaccination contre le Covid-19 ne sera pas obligatoire en France.

**À VOIR AUSSI** - Covid-19: «La vaccination ne sera pas obligatoire», assure Emmanuel Macron

- **Une politique de dépistage plus rapide pour 2021**

Début janvier, aucun test PCR ne devra mettre plus de 24 heures entre «*la demande de test et son résultat*», a expliqué Emmanuel Macron. Les tests antigéniques seront utilisés massivement en particulier pour les personnes qui présentent des symptômes du Covid-19.

- **Un isolement des malades «plus contraignant»**

Pour mieux isoler les malades du Covid-19, «*nous devons être plus contraignants*» avec eux, tout en les «*(accompagnant) sur le plan matériel, sanitaire, psychologique*», a déclaré Emmanuel Macron. Le chef de l'État souhaite «*un vrai débat démocratique*» sur ce sujet, associant le gouvernement et le Parlement.

- **«Ne jamais céder au complotisme»**

Attaché, d'une allocution à l'autre, à lutter contre la diffusion de fausses informations, le président a exhorté les Français à «*ne jamais céder au complotisme, à l'obscurantisme, au relativisme*». «*Aujourd'hui nous tenons ensemble, demain nous vaincrons ensemble*», a-t-il déclaré, en écho à ses précédents appels à l'unité de la nation.

- **Quelque 10 millions d'utilisateurs pour «TousAntiCovid»**

Lancée fin octobre, l'application de traçage a été téléchargée par plus de 10 millions de Français, tandis que la précédente version, «StopCovid» plafonnait à moins de trois millions d'activations. Le chef de l'État a invité les Français à utiliser l'application dans les lieux de rassemblement tels que les commerces et les lieux de culte.

---

## » LES MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE PROLONGÉES ET AMPLIFIÉES

### • Les dispositifs d'aides existants prolongés

L'ensemble des dispositifs d'aides publiques existants, tels que le fonds de solidarité renforcé, l'exonération de charges sociales, les Prêts garantis par l'État (PGE), le chômage partiel ainsi que la mesure pour alléger les loyers, sont maintenus. Les chômeurs en fin de droits continueront de recevoir leur indemnisation.

### • Un nouveau soutien aux entreprises fermées

La stratégie du «*quoiqu'il en coûte*» de l'exécutif se renforce. En plus des dispositifs déjà existants, les établissements contraints de rester fermés se verront verser, quelle que soit leur taille, 20% de leur chiffre d'affaires 2019, si cette option est plus avantageuse pour eux que les 10.000 auxquels ils avaient déjà droit.

**À VOIR AUSSI** - «Tous les établissements fermés se verront verser 20% de leur chiffre d'affaires de 2019», annonce Emmanuel Macron

### • Le plan «1 jeune 1 solution» renforcé

Le plan «1 jeune 1 solution», lancé cet été pour trouver une solution aux 750.000 jeunes arrivant sur le marché du travail cette année, sera bientôt renforcé. Le gouvernement présentera dans les prochains jours les modalités des nouvelles aides.

### • Des aides sociales versées à 4 millions de familles et 1,3 million de jeunes en fin de semaine

Les aides sociales, promises ces dernières semaines à 4 millions de familles et 1,3 million de jeunes, seront versées «*en fin de semaine*», a précisé Emmanuel Macron.